

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2022
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt et deux, le sept septembre, à dix-huit heures trente minutes,
Les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : Mr GOURMELON Pierre, Mr VIOLETTE Jean-François, Mr GIRAUD Olivier, Mr BONNEAU Jean-Michel, Mme HUGUENOT Cindy, Mme PLISSON Yolande, Mr LEVAILLANT David, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusés :

Mme LAURENDEAU Corinne ayant donné procuration à Mr VIOLETTE Jean-François
Mr SCHERHAG Jacques ayant donné procuration à Mr GIRAUD Olivier

Mme PLISSON Yolande a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h30.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.
Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022 est arrêté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :
-SEML : Lac de Chardes- Activités nautiques- Saison 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

1. Parc de l'Envol : Plan de financement 2022-2023
2. Parc de l'Envol : Théâtre de Verdure
3. CCVG : Approbation du rapport d'activité 2021 de la CCVG
4. Réseaux Distribution SRD : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
5. Associations : Demande de subvention de l'association « ACCA du Vigeant »
6. Associations : Demande de subvention de l'association « Le Parc de l'Envol »

Décisions du Maire :

1. Décision 2022-009 : Travaux de renforcement de la route du Village Le Petit Giat_ Déclaration de sous-traitance et moins-value

QUESTIONS DIVERSES :

- Fiscalité directe locale
- Remerciement de l'Association « Cyclos Marcheurs Islois » pour le versement de la subvention.
- Personnel communal : Remplacement d'un agent en disponibilité par un contrat du centre de gestion

Monsieur le Maire souhaite présenter le nouveau point, ce qui amène un petit changement dans l'ordre du jour.

0. Délibération 2022/07-09/049 : SEML : Lac de Chardes _ Activités nautiques_ saison 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire dès à présent de préparer activement la saison 2023 sur la base nautique de Chardes compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées en 2022.

Pour cela l'achat d'un bateau adapté et de sa remorque de transport est incontournable.

En outre, l'assurance de pouvoir recruter un opérateur possédant le Brevet d'Etat est directement liée à l'acquisition d'un bateau.

Il est donc urgent de rechercher sur ce marché spécifique la meilleure offre répondant à nos besoins.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition ci-dessous
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer les recherches.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

1. Délibération 2022/09-07/050 : Parc de l'Envol : Théâtre de Verdure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au stade de l'avancement du chantier du Parc de l'Envol, il apparaît que le Théâtre de Verdure mérite que l'on prenne en compte dans toute la mesure du possible les remarques formulées par MM Jean-Marie SILLARD, Hervé RIGAUD, Théophile SCALIS, tous les trois professionnels du spectacle et attachés au territoire.

Il s'agit de ne pas rater, pendant qu'il en est encore temps, la création d'un véritable lieu dédié au spectacle vivant.

Monsieur le Maire propose :

- D'étudier un cahier des charges objectif
- De définir le Budget nécessaire
- D'établir les modifications nécessaires avec notre Maitrise d'œuvre :
 - o Les accès (Théâtre de Verdure, autres activités jeux sur l'eau,...)

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** les propositions de Monsieur le Maire
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2. Délibération 2022/ 09-07/051 : Parc de l'Envol : Plan de financement 2022 -2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé le projet Parc de l'Envol pour le développement du tourisme dans les communes du sud Vienne.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

PROPOSITION LE VIGEANT

DOSSIER 2022	Coût HT	Recette	%	Montant
PHASE 1				
Place du Viaduc	121 641.35	DETR	10.25 %	150 000.00
SPS et contrôle technique	2 220.00	DSIL	10.00 %	146 310.00
Parc de l'Envol Lot 01 VRD	684 000.00	REGION	9.98 %	146 000.00
Gros œuvre – Lot 02	359 327.50	Auto finance	69.77 %	1 020 788.91
Paysage – Lot 03	250 922.06	Auto finance		
Maîtrise d'œuvre	39 240.00			
SPS et contrôle technique	5 748.00			
TOTAL PHASE 1	1 463 098.91			1 463 098.91
DOSSIER 2023				
PHASE 2				
Parc de l'Envol Lot 01 VRD	235 000.00	DETR	18.53 %	150 000.00
Paysage – Lot 02	275 000.00	Région	9.88 %	80 000.00
Maçonnerie – Lot 03	220 000.00	Départ Activ 2	24.71 %	200 000.00
Maîtrise d'œuvre	79 360.00	Départ Activ 3	2.01 %	16 300.00
		FNADT	24.00%	194 246.00
		Auto finance	20.86 %	168 814.00
TOTAL PHASE 2	809 360.00			809 360.00

soit sur le total de l'opération	DETR		300 000
	DSIL		146 310
	REGION		226 000
	FNADT		194 246
	Départ Activ 2		200 000
	Départ Activ 3		16 300
	auto finance		1 383 848.91
			2 272 458.91

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le plan de financement tel que exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3. Délibération 2022/09-07/052 : CCVG : Approbation du rapport d'activité 2021 de la CCVG

Le Conseil Communautaire de la CCVG a produit le rapport d'activité 2021, il a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité les actions menées par la CCVG sur l'ensemble du territoire.

Considérant que ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal,

Vu que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu le rapport d'activité 2021.

Considérant qu'aucune remarque n'a été faite.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe

4. Délibération 2022/09-07/053 : Réseaux distribution SRD : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et indes BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 44,58% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention) le Conseil Municipal :

- **Adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

5. Délibération 2022/09-07/054 : Demande de subvention de l'association « ACCA du Vigeant »

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « ACCA du Vigeant » ainsi que le justificatif pour les frais.

L'association demande une subvention de 300€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (**11 + 2 pouvoirs Pour, 0 Contre, 0 Abstention**) le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de 300€
- **Indique** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget, à l'article 65748
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

6. Pas de délibération : Demande de subvention de l'association « Le Parc de l'Envol »

Monsieur le Maire demande à l'association un pré-bilan de la saison 2022.

Décisions du Maire :

1. Décision 2022-009 : Travaux de renforcement de la route du Village Le Petit Giat_ Déclaration de sous-traitance et moins-value

Monsieur le Maire présente la décision 2022-009 prise en date du 16 aout 2022 et remarque que cela a permis d'économiser 4 758.12€.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fiscalité directe locale

Monsieur le Maire demande de revoir et de faire la mise à jour de la Fiscalité direct locale. La commission se réunira prochainement afin de travailler sur le dossier.

- Remerciement de l'Association « Cyclos Marcheurs Islois » pour le versement de la subvention
- Personnel communal : Remplacement d'un agent en disponibilité par un contrat du centre de gestion
- Association des Maires et Présidents 06 : la bande dessinée « La tempête Alex » Disponible à la Mairie

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes se trouvant dans la salle :

- Mr Pinaud président de l'association ACCA remercie de vive voix Monsieur le Maire et les Conseillers pour l'accord de la subvention.

Fin de séance à 19h45.